

**MAIRIE DE LE BIOT**

Haute Savoie

Altitude : 822 m-1700m

74430 LE BIOT

-----  
Téléphone : 04 50 72 12 06

Fax : 04 50 72 10 15

**mairie.lebiot@wanadoo.fr**

Le Biot, le 19 Février 2013

**COMPTE RENDU REUNION DU 19 FEVRIER 2013**  
**STATION DROUZIN LE MONT – LE COL DU CORBIER**

La réunion s'est tenue à 15 h le 19/02/2013 dans la salle hors-sac située au Col du Corbier,  
Présents:

- les élus (Mr le Maire, Christian Pignier, Dominique VAN HAETSDAELE, Gilbert DECORZENT, Michel DUFOUR, Marcel FOSSIER, Geneviève JAMMET, Alain ROSSET)
- les présidents : de copropriétés, des chalets, des associations, les commerçants (Mr Renevier et Mme Premat, l'agence immobilière (Mr Villemin)
- Mr Michel VIVIEN.

Les élus informent qu'ils vont aller visiter une station en Isère au Col de Marcieux pour voir le fonctionnement d'une station « montagne douce ».

Des contacts ont été pris avec les autres stations de ski de la vallée d'Aulps et d'Abondance qui se disent favorables au projet qui viendrait en complémentarité des offres proposées dans ces stations.

Ils rappellent la position du nouveau Conseil Municipal par rapport au rachat éventuel des téléskis, et du chalet (bâtiment salle hors-sac). Réunion du conseil municipal le 01 mars 2013 concernant le rachat.

L'architecte pressenti par la commune travaille sur un projet de réhabilitation du chalet avec bar, restaurant, commerce de proximité.

Le vœux de la municipalité est de commencer les travaux à l'automne avec un dépôt de permis de construire fin mars 2013.

Les élus ont demandé aux personnes présentes de vouloir collaborer au projet et de faire table rase du passé.

La priorité est : la mise en place d'un lieu de vie et d'accueil ainsi que des commerces qui fonctionnent.

Une offre a été faite à Mr Michel Renevier pour lui acheter son restaurant.

Une proposition de 280 000€ lui a été faite oralement; et un courrier lui sera envoyé ainsi qu'à ses enfants. La date limite de réponse est fixée au 15 mars en raison du dépôt de permis de construire du chalet lié au projet.

Les résidents du Col du Corbier présents à la réunion après sondage ont semblé adhérer aux projets défendus par la municipalité.

Le Conseil Municipal,

